

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2023

Convocation du **08/03/2023**
Date de publication : 16/03/2023
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **040**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **013-140323**

**OBJET : FINANCES, BUDGET,
ECONOMIE, EMPLOI**

Approbation du Compte Administratif
2022 du Budget Principal.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur
AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie,
Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie,
Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine,
Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame
BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur
CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur
CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur
COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur
KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique,
Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE
Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur
GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur
LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-
TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame
BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY
Philippe), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame
MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à
Madame FARDOUX Clémentine)

Délibération n° 013-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace d'une part, les prévisions ou autorisations budgétaires votées au cours de l'exercice et, d'autre part, les réalisations constituées à travers les émissions de titres et de mandats globalisées par article budgétaire.

Il fait apparaître également les rattachements à l'exercice des charges et des produits correspondant à des dépenses de fonctionnement engagées non mandatées pour lesquelles le service a été fait avant le 31 Décembre sans que la facture n'ait été transmise, et à des recettes dont le fait générateur est intervenu pendant l'exercice (notification de versement, paiement de loyer à terme échu...).

Les résultats figurant au Compte Administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections (solde entre les titres et les mandats de l'exercice) mais prennent en compte également les résultats reportés de l'exercice précédent et les restes à réaliser en dépenses et en recettes (dépenses ou recettes engagées, non rattachées, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou émission de titres). Ces derniers détaillés par chapitre, visés par l'Ordonnateur et le Comptable, sont joints à la présente délibération.

Ces résultats de clôture de la gestion comptable 2022 ainsi que les opérations constatées au cours de l'exercice (émissions, annulations et réductions de titres et de mandats) dans la comptabilité de l'Ordonnateur sont concordants avec les écritures figurant dans le Compte de Gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubagne sauf au niveau du résultat d'investissement de clôture de l'exercice 2022.

En effet, celui-ci s'élève à - 4 942 422,76 € dans la comptabilité de l'Ordonnateur et à - 5 841 438,31 € dans le Compte de Gestion. La différence de 899 015,55 € correspond à l'apurement total du compte 1069 dans la comptabilité du comptable public au 31/12/2022 alors que celui-ci se fera sur 9 exercices à compter de 2023 dans les comptes de l'Ordonnateur (délibération n° 15-151122 du 15 Novembre 2022 jointe en annexe).

Par ailleurs, le rapprochement des deux comptabilités fait apparaître des écarts habituels au niveau des prévisions budgétaires en matière de cessions d'actifs dont les crédits sont ouverts automatiquement chaque année dans le compte du comptable public sans correspondre à des crédits votés, d'où les différences ci-dessous au niveau des chapitres impactés :

Délibération n° 013-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

	Chapitres	Compte Administratif 2022	Compte de Gestion 2022	Écarts
Recettes de fonctionnement	77	475 650,83 €	547 670,83 €	72 020,00 €
Dépenses de fonctionnement	042	4 095 113,32 €	4 167 133,32 €	72 020,00 €
Recettes d'investissement	040	4 095 113,32 €	4 167 133,32 €	72 020,00 €
	024	5 200 000,00 €	5 127 980,00 €	-72 020,00 €

Cette délibération propose d'approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives votés sur l'exercice 2022,

VU le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal,

VU le Compte Administratif 2022 du Budget Principal,

VU l'examen en Commission Municipale,

Monsieur Gérard GAZAY ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2022 du Budget Principal, document annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER les résultats de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal, identiques à ceux du Compte de Gestion 2022 avant correction de la régularisation du compte 1069. Ces montants figurent dans le document ci-annexé et dans le tableau ci-dessous :

Délibération n° 013-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

	Reports de l'exercice 2021 (1)	Résultats de l'exercice 2022 (2)	Total réalisatïons + reports (3) = (1)+(2)	Solde des restes à réaliser (4)	Résultats cumulés 2022 (3)+(4)
Sectïon de fonctïonnement	324 085,51 €	890 890,35 €	1 214 975,86 €	85 398,88 €	1 300 374,74 €
Recettes	324 085,51 €	77 178 197,80 €	77 502 283,31 €	108 067,47 €	77 610 350,78 €
Dépenses		76 287 307,45 €	76 287 307,45 €	22 668,59 €	76 309 976,04 €
Sectïon d'investïsement	-5 247 093,89 €	304 671,13 €	-4 942 422,76 €	4 082 583,25 €	-859 839,51 €
Recettes		18 511 483,26 €	18 511 483,26 €	7 108 532,12 €	25 620 015,38 €
Dépenses	5 247 093,89 €	18 206 812,13 €	23 453 906,02 €	3 025 948,87 €	26 479 854,89 €
Total	-4 923 008,38 €	1 195 561,48 €	-3 727 446,90 €	4 167 982,13 €	440 535,23 €

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME



Gérard GAZAY
Maire